Image not found or type unknown

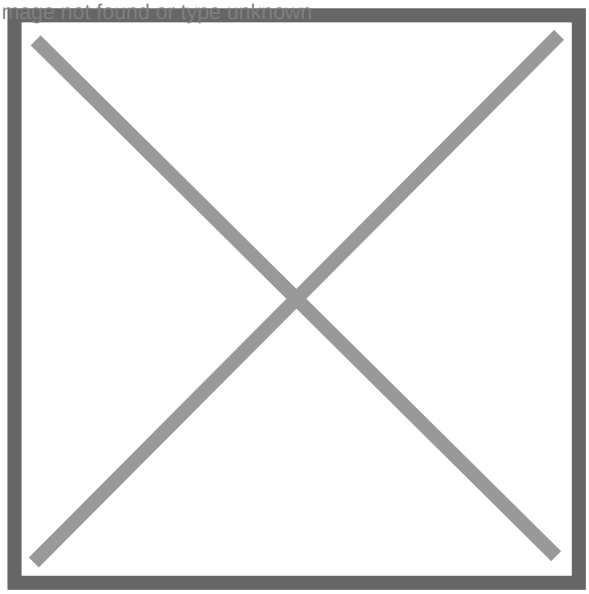

Obligations alimentaires envers son père

Par **pat 74**, le **16/03/2011** à **17:30**

Bonjour,
Je suis contactée par un mandataire judiciaire pour payer la maison de retraite de mon père que je n'ai pas vu depuis 16 ans (fille unique et mère au foyer) et avec qui je n'ai guère eu de relations depuis mes 12 ans date à laquelle mes parents ont divoré. D'ailleurs mon père avait été déchu de ses droits parentaux pendant la procédure de divorce....il les a retrouvé à la fin mais n'a pas eu les droits civils pour mes études notamment. Il n'a que très peu payé de pension alimentaire car souvent sans travail. Il ne m'a jamais aidé pendant mon enfance pas de souvenirs de devoirs faits ensemble ni de jeux rien... beaucoup absent de la maison. Ma mère m'a pratiquement élevée seule.

Que vais-je pouvoir faire pour faire valoir ce manque grave en tant que père ? Meme si j'ai des obligations, lui en avait aussi envers moi et ne les a pas respectées. J'estime ne rien lui devoir que la vie c'est tout.
Vers qui me tourner ? Pour l'instant le mandataire me recherche et m'a fait passer le message en ayant trouver ma mère.
Merci de me répondre le plus précisément possible. Comment pouvoir utiliser le mieux l'article 207 du code civil ? Est-il possible pour mon cas ? Je sais que des enfants ont eu gain de cause et n'ont pas été obligé de payer cette obligation alimentaire. Ai-je une chance de faire partie de ceux-là ?
Merci d'avance pour votre aide. Pat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés